

Informations pratiques

Pas d'attribution de numéro de place, ni d'envoi de confirmation d'inscription.

Emplacements attribués le jour même à partir de 6H00, depuis la Rue de la Poste au niveau de l'entrée du Parking Place Quintenz. Un véhicule par emplacement de 6 mètres pourra stationner à proximité de celui-ci, les autres devront évacuer le site après déchargement. Buvette et restauration sur place.

Signature obligatoire

Fait le à

Pour valider la réservation d'emplacement, renvoyer, au plus tard le 19 juin 2025 l'attestation d'inscription complétée et signée, accompagnée du paiement adéquat à l'adresse suivante :

APAVIG
Pôle associatif de l'Illiad
11 Allée François Mitterrand
67400 Illkirch-Graffenstaden

Nous contacter :

contact@apavig.fr | Facebook : Apavig | Instagram : apavig_ | 03.88.67.32.23

Dans le cadre de la Grande Braderie,
l'APAVIG propose un

MARCHÉ AUX PUCES

Le dimanche 29 juin 2025

Bulletin d'inscription

Place Quintenz
7H/15H

Informations et renseignements
contact@apavig.fr

Illkirch
Graffenstaden

Inscriptions ouvertes jusqu'au
19/06/2025



Règlement à observer

Cette vente au déballage est strictement réservée aux particuliers et aux associations, à l'exclusion de tous professionnels ou ambulants tirant des revenus réguliers de cette activité, sous condition de n'avoir pas participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Le bulletin d'inscription, valant réservation, dûment complété et signé, accompagné du règlement correspondant au métrage souhaité devront être obligatoirement renvoyés avant le mercredi 19 juin 2025 (à l'adresse figurant en dernière page).

La réception du bulletin d'inscription et du règlement adéquat vaut attribution de place, sans aucune confirmation ultérieure.

Tout défaut de renseignement, signature ou paiement rendra nulle la demande d'inscription. L'organisateur sera seul juge pour l'admission ou le refus d'inscription des participants..

L'organisateur sera autorité expresse en matière de désignation d'emplacement et seul gestionnaire de l'enceinte.

L'organisateur sera souverain dans la résolution des éventuels litiges. Les résidus et emballages devront être emportés par chaque exposant. La place attribuée devra être nette lors du départ.

La responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée en aucun cas, sauf faute inexcusable de sa part.

L'organisateur sera déchargé de toute responsabilité en cas de contrôle administratif, pour toute inexactitude ou fausse déclaration de la part de l'exposant. Aucune dérogation ne sera permise sans accord écrit et préalable de l'organisateur. Aucun véhicule ne devra circuler dans le marché en cas d'affluence importante.

Les véhicules stationnés dans l'enceinte du marché, au niveau des emplacements des exposants, ne pourront circuler et quitter l'enceinte qu'à partir de 18H00.



Attestation d'inscription

Je soussigné(e) :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____ N° tél : _____

Titulaire de la pièce d'identité n° : _____

Délivrée le : _____ Par : _____

N° d'immatriculation du véhicule utilisé : _____

Déclare sur l'honneur

Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du code Pénal), que l'origine des objets personnels et usagés est régulière, et que je ne suis ni commerçant, ni professionnel ou ambulant, tirant ses revenus de ce type d'activité.

Réserve un emplacement uniquement par portion de 3 mètres linéaires.

1 emplacement de base de 3ml _____ = 17€

+ portion(s) de 3ml supplémentaire à 15€00 _____ = €

Montant total à régler _____ = €

Paiement

☐ Chèque à l'ordre de l'APAVIG

☐ Espèces